

## DEVIS TECHNIQUE

<b>A-001</b>	DEVIS TECHNIQUE
<b>A-201</b>	PLAN DE SOUS-SOL
<b>A-202</b>	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
<b>A-203</b>	ÉLÉVATIONS NORD ET SUD
<b>A-204</b>	ÉLÉVATIONS EST ET OUEST
<b>A-205</b>	COUPE TRANSVERSALE
<b>A-206</b>	TABLEAUX PORTES ET FENÊTRES
<b>A-207</b>	PLAN ÉLECTRIQUE - <b>SOUS-SOL</b>
<b>A-208</b>	PLAN ÉLECTRIQUE - <b>RDC</b>
<b>A-209</b>	COMPOSITIONS TYPE
<b>A-210</b>	COUPE DE MUR

1. L'entrepreneur est tenu de vérifier les conditions sur le site de projet et d'assurer la conformité de toute construction par rapport aux plans avant son entame. Toute discordance doit être rapportée au designer.
2. Les travaux doivent être effectués conformément à la dernière édition du code de construction du Québec et selon les règlements municipaux en vigueur.
3. Ne pas mesurer sur les plans. Les écrits ont préséance sur les dessins.
4. Tenir le chantier propre et exempts de débris tout au long des travaux.
5. Effectuer un nettoyage total à la fin des travaux.
6. Les systèmes d'enveloppe du bâtiment (toiture, murs extérieurs, murs de fondation et planchers) doivent être installés selon les normes en vigueur et respecter les exigences propres aux fabricants.
7. Tous dimensionnements d'éléments de structure (béton, acier et bois) mentionnés dans ce document sont donnés à titre indicatif, se référer aux plans de structure.

## EXCAVATION ET REMBLAIS

1. Réaliser les travaux d'excavation et de remblais requis pour l'exécution des travaux de manière à respecter les plans et devis.
2. Réaliser le réseau de drainage des fondations selon les plans et devis et s'assurer d'avoir une pente minimale vers le puisard.
3. Nivelier le terrain après les travaux de remblais et niveler les pentes afin d'éloigner les eaux de surface du bâtiment.
4. S'assurer de remettre dans l'état initial toute partie de terrain avoisinant affectée par les travaux.
5. Prendre les mesures nécessaires pour protéger les arbres à conserver.
6. S'assurer que la couche supérieure du remblai ait une épaisseur minimale de 6" de terre de culture.
7. S'assurer de protéger les trois (3) arbres matures présent sur la façade ouest du bâtiment. Protéger les racines, le tronc et les branches lors des manœuvres avec la machinerie.
8. Pierres concassées sur le chemin d'accès. Pierres concassées où les stationnements et jusqu'à la porte de garage et jusqu'à la porte d'entrée principale sur la façade sud.

## TRAVAUX DE BÉTON

1. Les travaux de béton doivent être réalisés conformément à la norme CAN3 A23.
2. Les travaux de béton doivent être réalisés de manière à supporter les charges appliquées directement et indirectement sur ces derniers.
3. Toute information concernant les éléments de structure en béton dans ce cahier de plan et devis est donnée à titre indicatif. Il est de la responsabilité de l'ingénieur en structure de prévoir le dimensionnement et autres informations concernant les éléments de structure.
4. La coulée des murs et autres éléments de structure de béton apparent doit être réalisée avec grande minutie de manière à éviter les nids d'abeille et bavures du béton aux intersections.
5. Les murs de béton apparents doivent être recouverts d'un scellant à base d'eau pour éviter sa dégradation et l'accumulation de poussière.
6. Prévoir un temps de murissement adéquat avant l'application de charges sur les éléments de structure en béton avant et après le décoffrage.
7. La qualité de l'acier d'armature doit être conforme à la norme Acnor G30.21, de nuance 400 Mpa.
8. Les ouvrages de béton, coffrage et armature doivent être conforme à la norme ACNOR Can3-A23.1
9. Dans le béton, l'usage de chlorure de calcium est strictement interdit.
10. Tous les empattements doivent reposer sur le sol naturel non remanié à une profondeur minimale de 1400mm (4'-6") sous le niveau du sol adjacent exposé au gel sauf indication contraire aux plans.
11. Le remblayage sous les dalles sur sol doit être exécuté avec de la pierre concassé propre 20 mm (¾") compactée.
12. Les matériaux de remblai mis en place sous la dalle sur sol et les fondations devront être exempts de schiste argileux (shale), de pyrite ou de tout autre matériau potentiellement gonflant afin d'éviter un éventuel soulèvement de la dalle sur sol après la construction du bâtiment.

## BOIS, CHARPENTE ET MENUISERIE

1. Les travaux de menuiserie devront être effectués conformément à la norme CSA CAN3-086.
2. Les travaux de charpente et menuiserie devront être réalisés de manière à supporter les charges appliquées directement et indirectement sur ces derniers.
3. Toute information concernant les éléments de structure en bois dans ce cahier de plan et devis est donnée à titre indicatif. Il est de la responsabilité de l'ingénieur en structure de prévoir le dimensionnement et autres informations concernant les éléments de structure.
4. Le bois de construction ne doit pas dépasser un taux d'humidité de 19% conforme aux normes ACNOR 0141 et NLGA avant de refermer l'enveloppe.
5. Toutes les connections entre poutres et colonnes doivent être réalisées avec des étriers métalliques. Soumettre les dessins d'atelier pour approbation.
6. Tous les travaux de menuiserie et de charpente devront être effectués conformément à la norme CSA CAN3-086.
7. Laisser des joints de dilatation de 1/8" entre les panneaux de particules du revêtement intermédiaire.
8. Tout élément de bois en contact direct avec le béton doit être en bois traité ou désolidarisé au moyen d'une membrane pour limiter les risques de propagation d'humidité.
9. Installer des blocages en contreplaqué  $\frac{3}{4}$ " d'épaisseur ou des blocages en 2"X4" ou 2"X6" afin de fixer solidement les mobiliers intégrés (cuisine, salle de bain, entrée) ainsi que pour la rampe d'escalier.

### Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITE	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023

### Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "EMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la technologie de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

### Orientation du projet

Échelle = 1' - 0"

**A-**

# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION ÉLECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023

## Notes

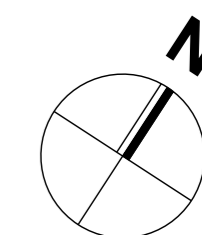
L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la responsabilité de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

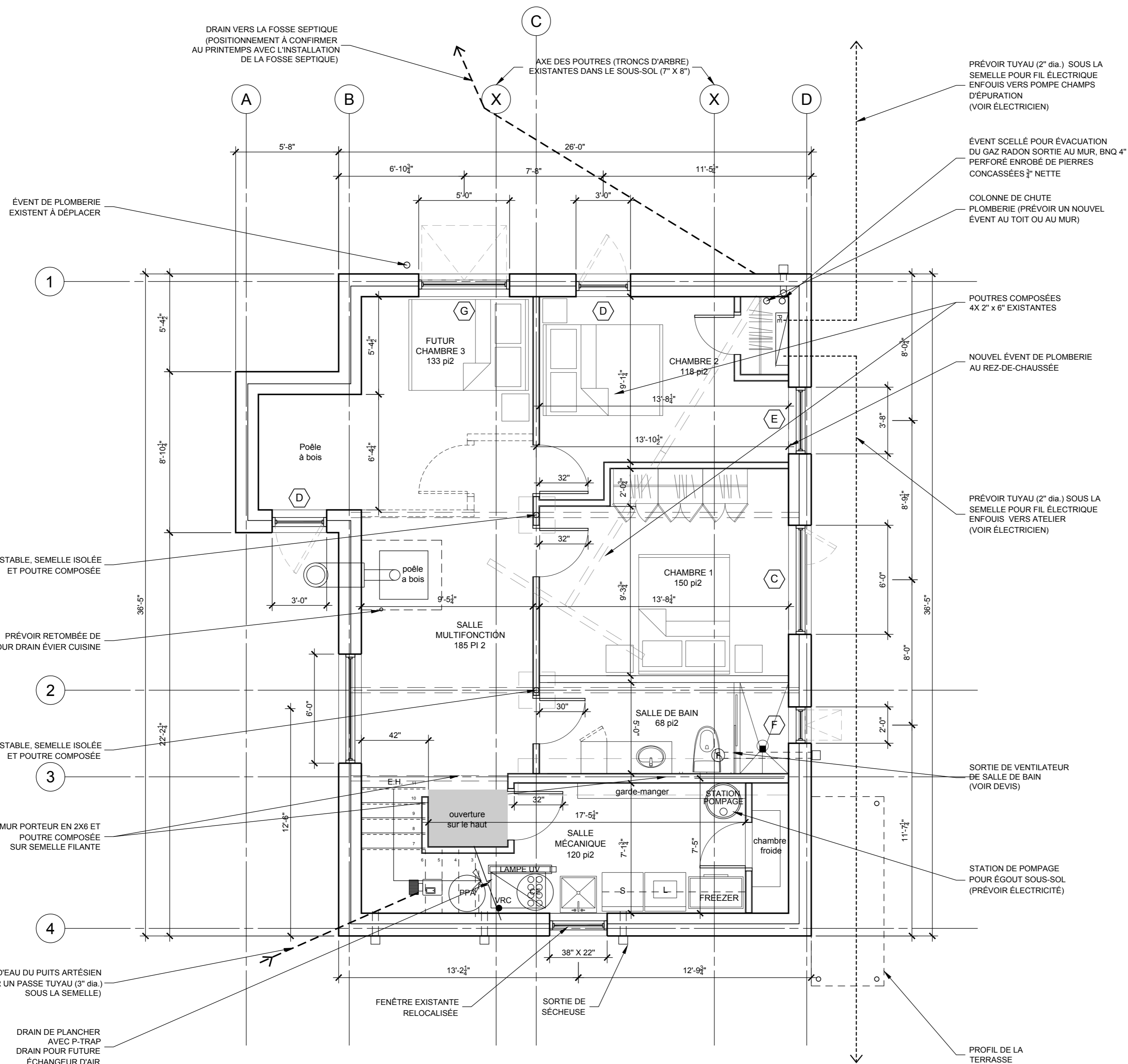


Échelle 1/4" = 1' - 0"

## PLAN DU SOUS-SOL

# A-201

rapport 1-1

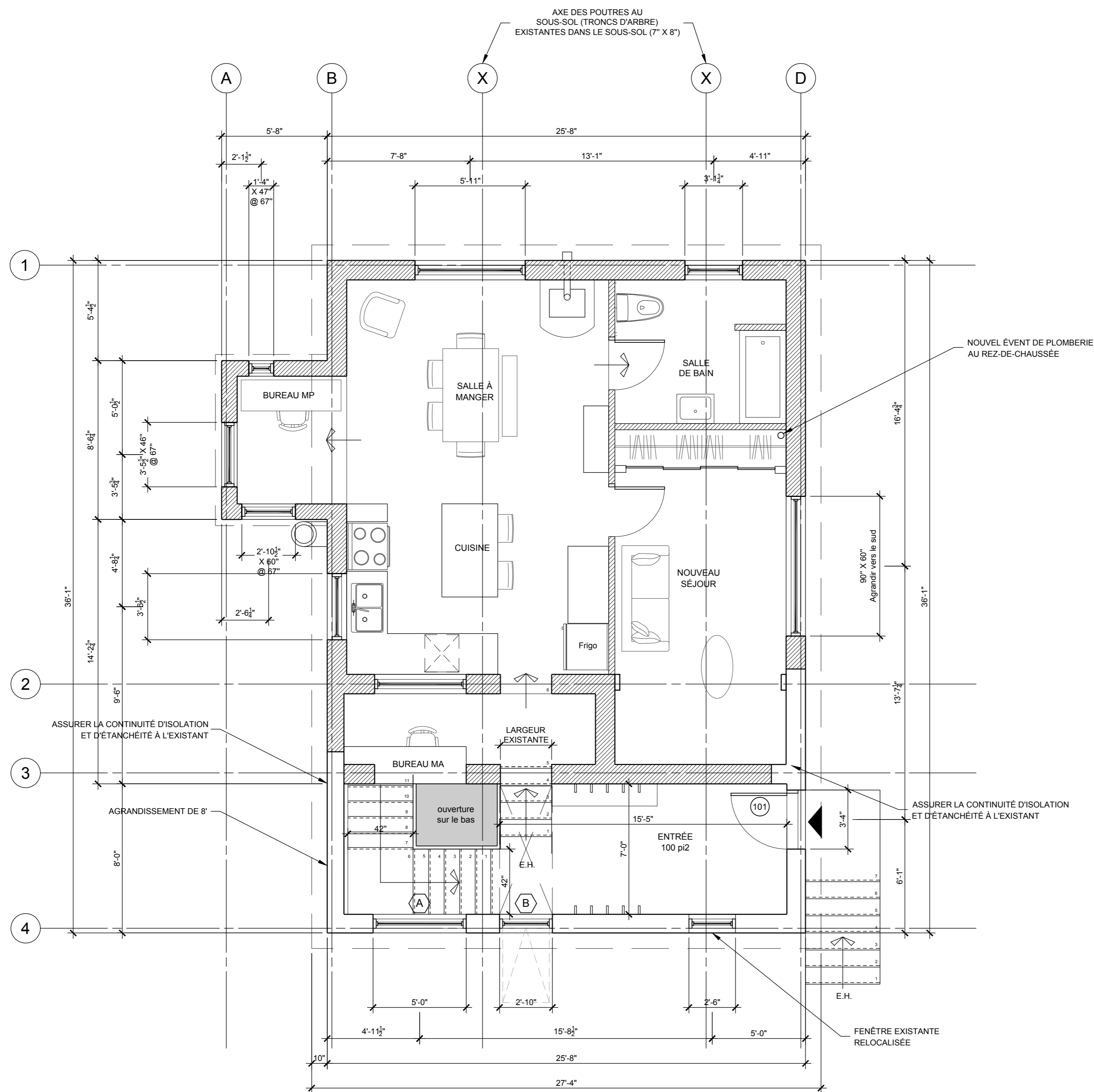


**1 PLAN DU SOUS-SOL**  
A-201 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023



ASSURER LA CONTINUITÉ D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉITÉ À L'EXISTANT

AGRANDISSEMENT DE 8'

NOUVEL ÉVIER DE PLOMBERIE AU REZ-DE-CHAUSSEE

ASSURER LA CONTINUITÉ D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉITÉ À L'EXISTANT

FENÊTRE EXISTANTE RELOCALISÉE

1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

A-202 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

NOUVEAU  
 EXISTANT

## Notes

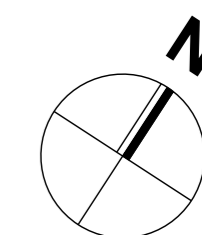
L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la responsabilité de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet



Échelle 1/4" = 1'-0"

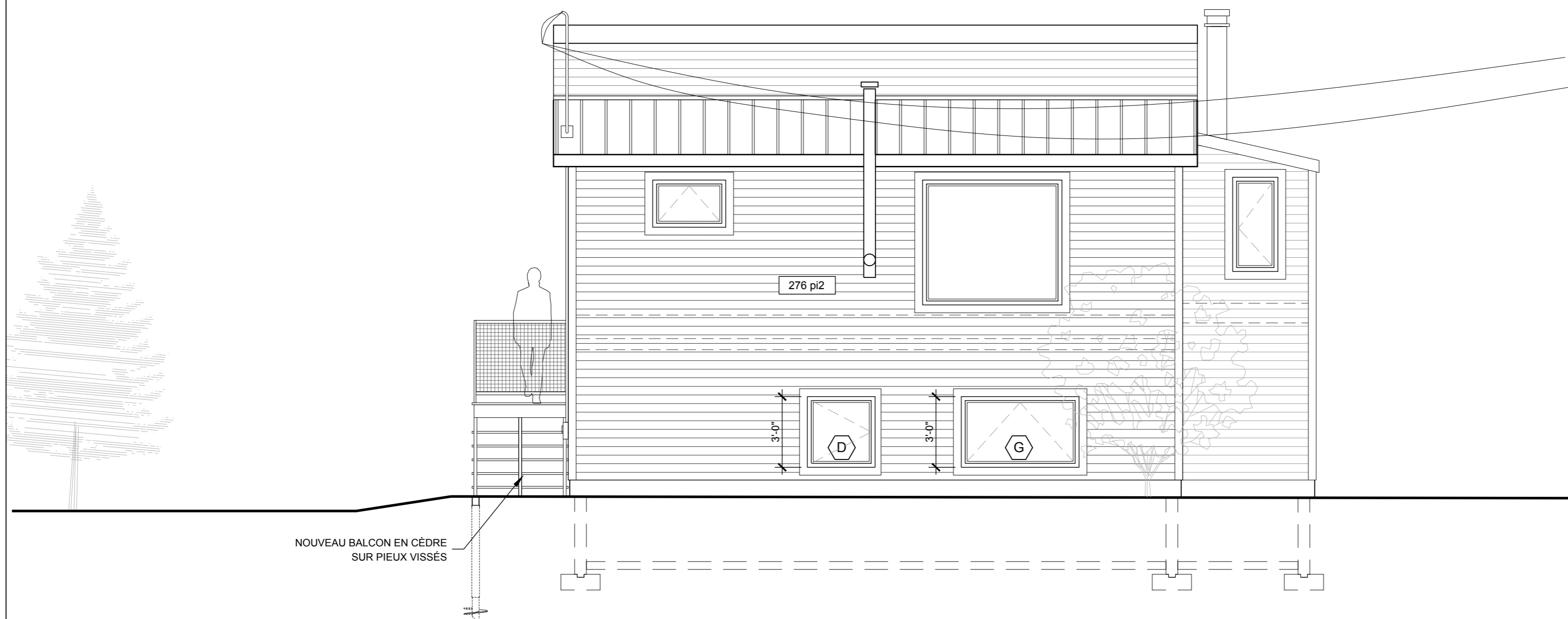
## PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

# A-202

# SOULÈVEMENT MAISON

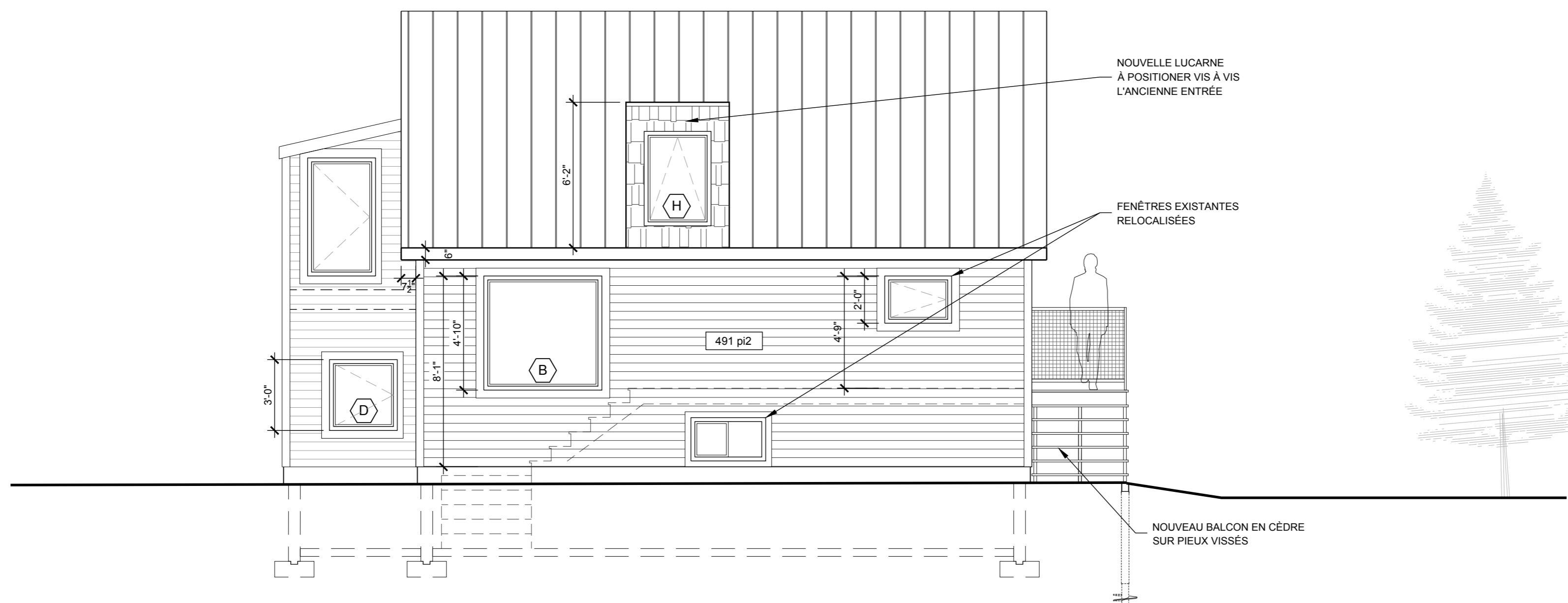
## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITE	22 mars 2023
Execution	11 juin 2023



NOUVEAU BALCON EN CÈDRE SUR PIEUX VISSÉS

1 ÉLÉVATION NORD  
A-203 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



NOUVELLE LUCARNE À POSITIONNER VIS À VIS L'ANCIENNE ENTRÉE

FENÊTRES EXISTANTES RELOCALISÉES

NOUVEAU BALCON EN CÈDRE SUR PIEUX VISSÉS

2 ÉLÉVATION SUD  
A-203 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger le technologue de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle 1/4" = 1' - 0"

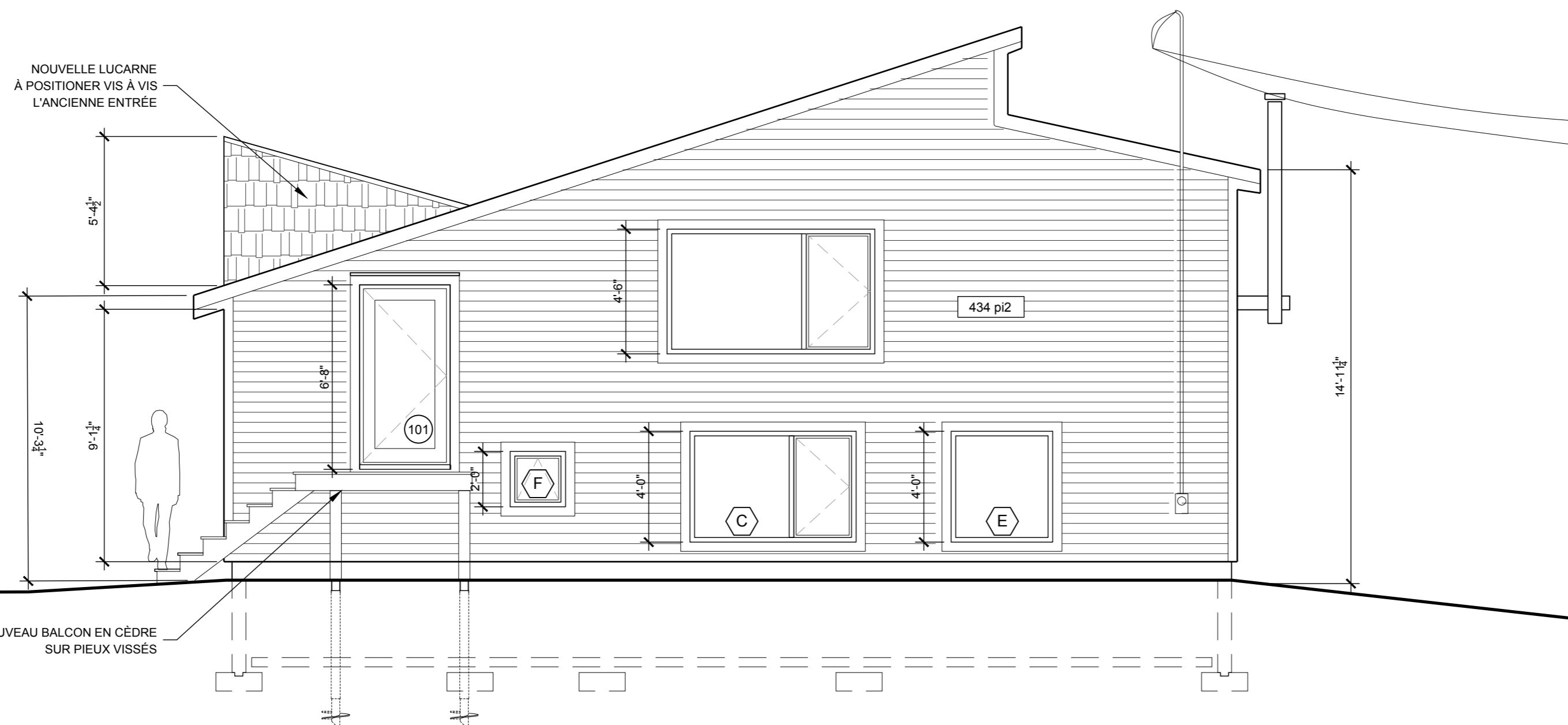
## ÉLÉVATIONS NORD ET SUD

# A-203

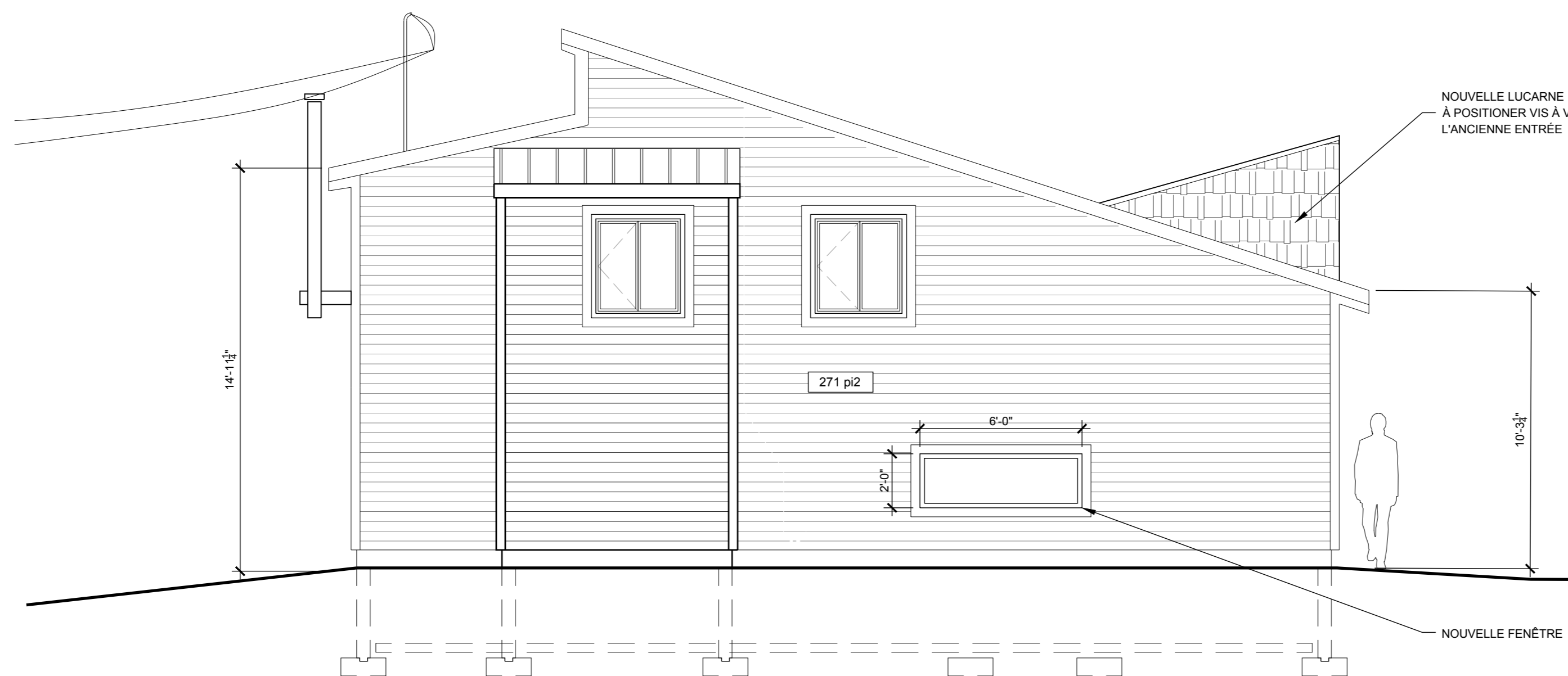
# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITE	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023



**1** ÉLÉVATION EST  
A-204 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



**2** ÉLÉVATION OUEST  
A-204 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger le technologue de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle 1/4" = 1'-0"

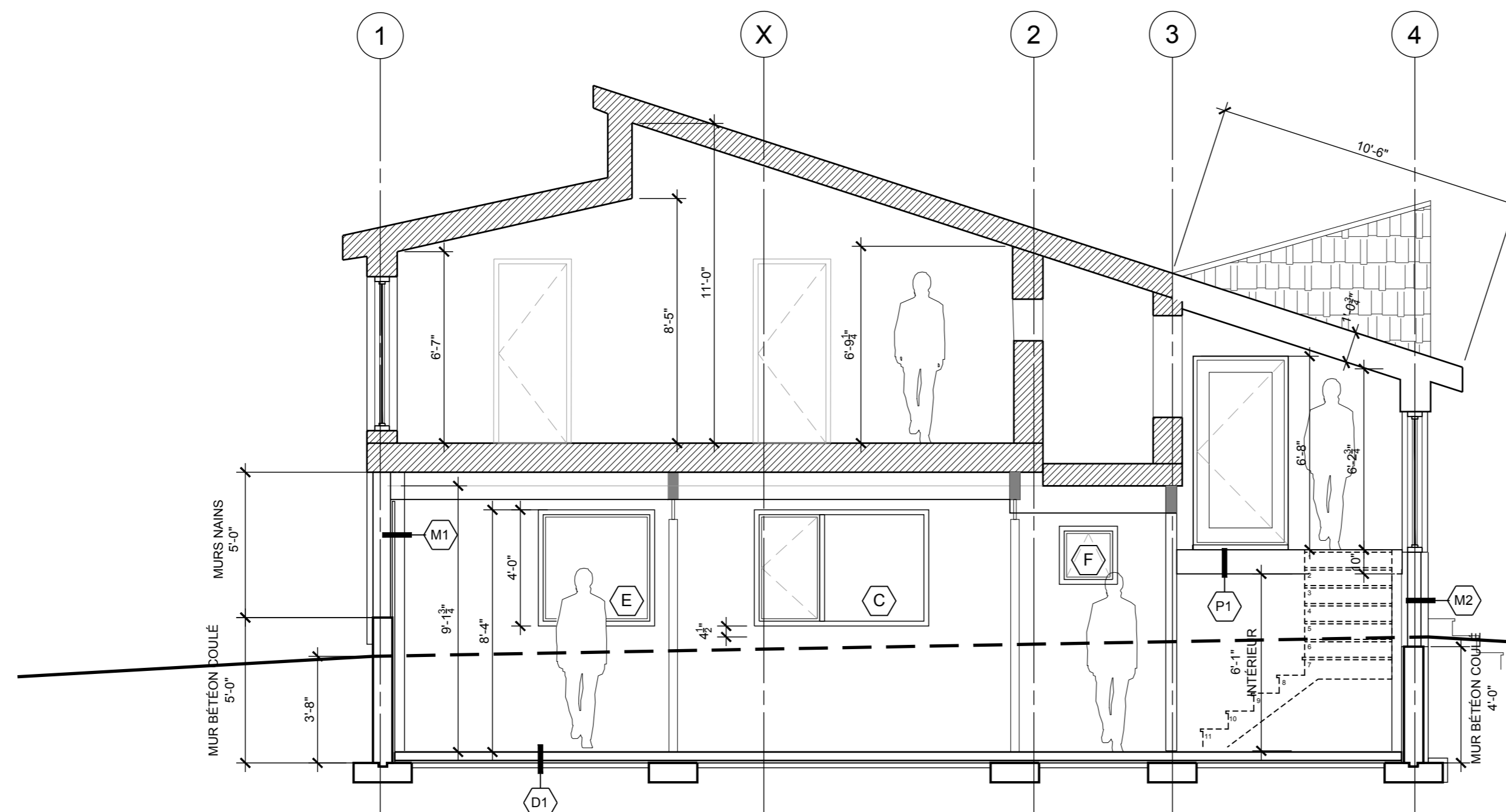
## ÉLÉVATIONS EST ET OUEST

# A-204

# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023



**1 COUPE TRANSVERSALE 1**  
A-205 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

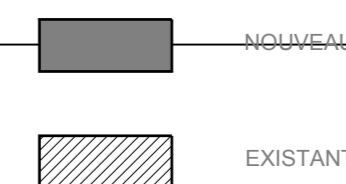
Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger le technologue de toute responsabilité et poursuites pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle  $\frac{1}{4}" = 1' - 0"$



## COUPE TRANSVERSALE 1

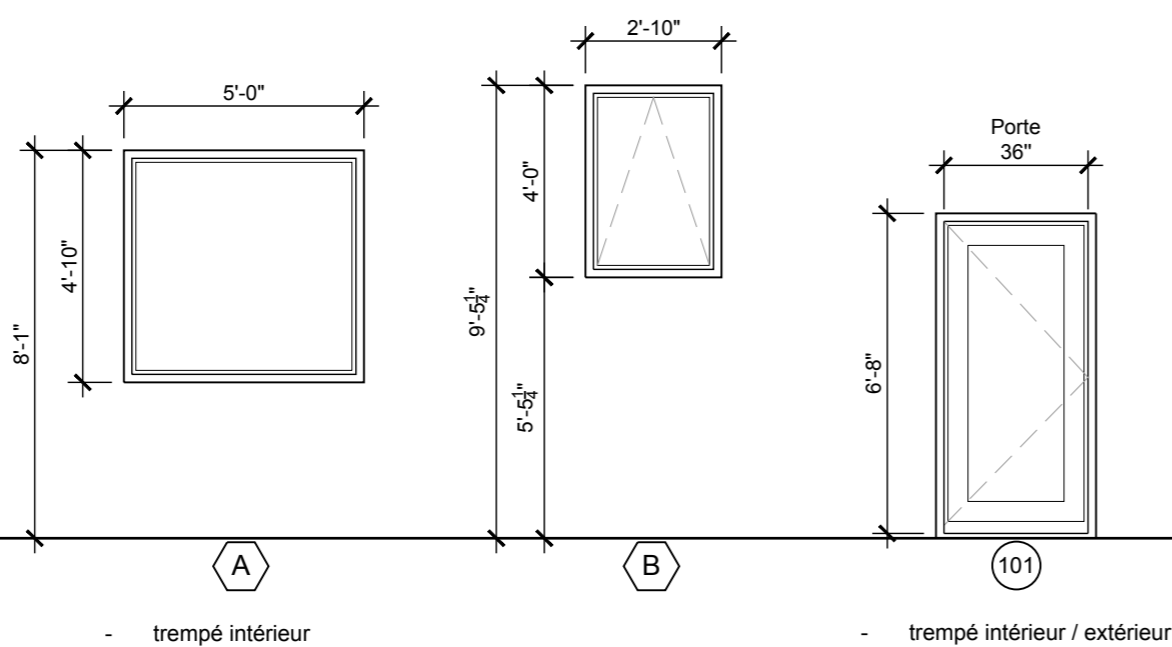
# A-205

# SOULÈVEMENT MAISON

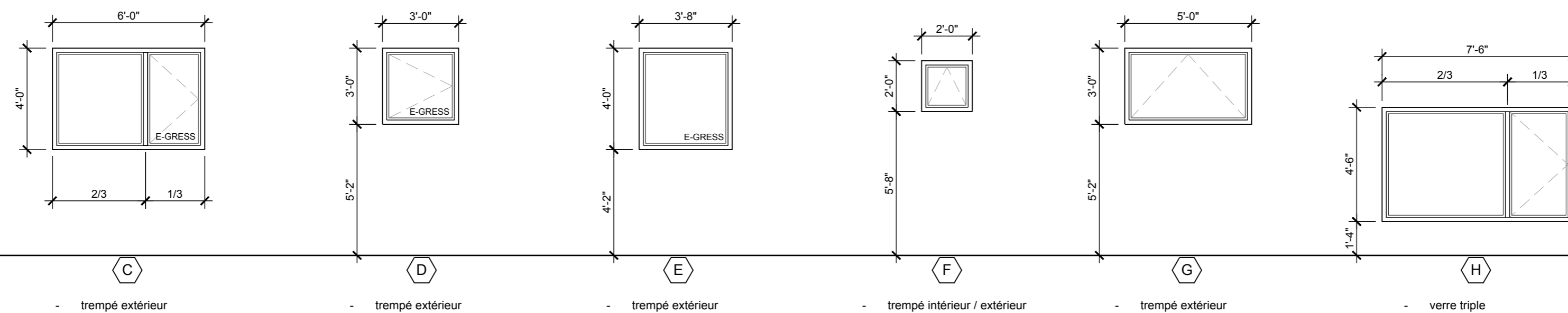
## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITE	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023

DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSSÉE



DESSUS PLANCHER SOUS-SOL



### 1 FENÊTRES ET PORTES EXTÉRIURES

A-206 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la responsabilité de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle 1/4" = 1' - 0"

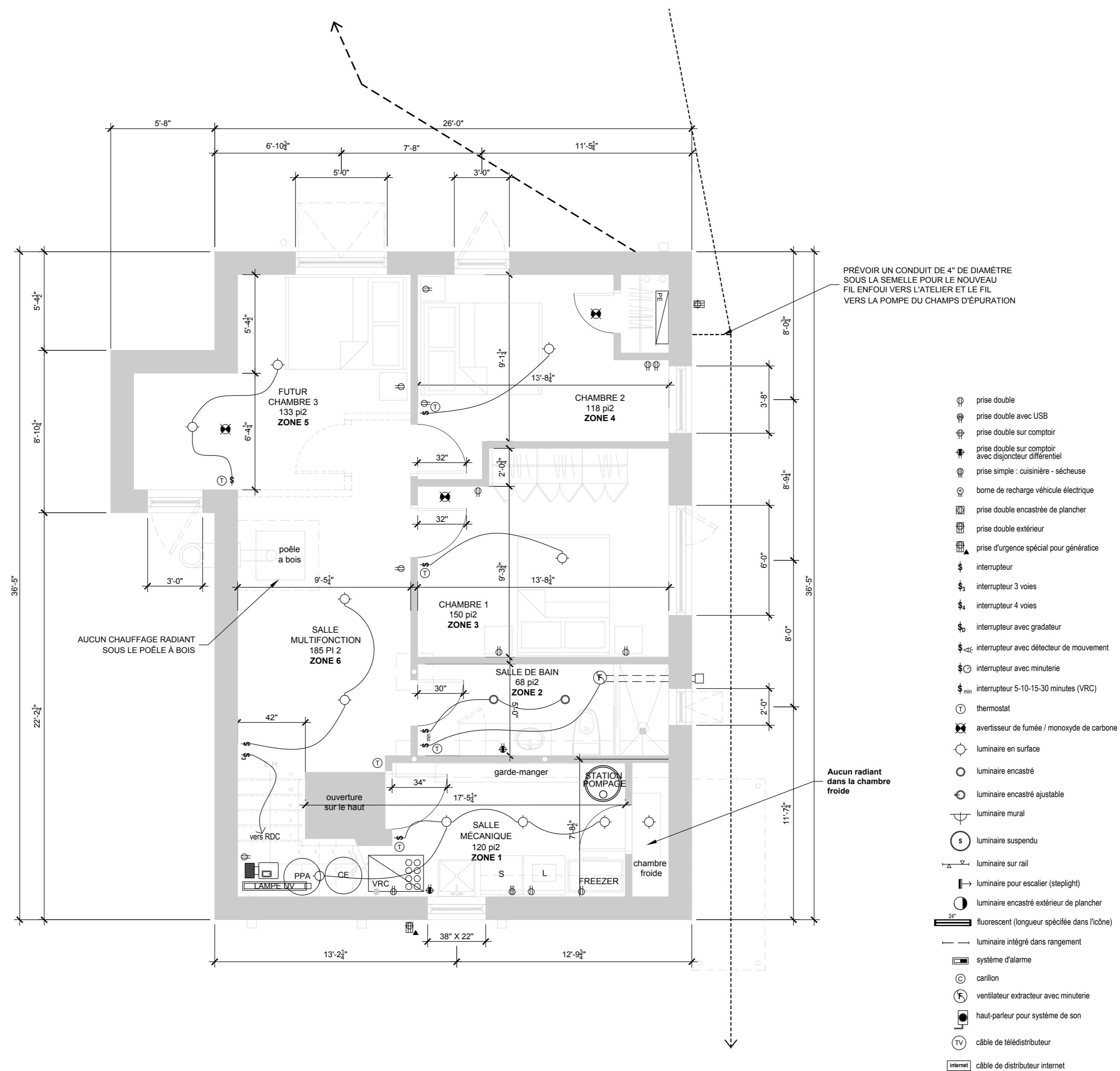
## TABLEAU FENÊTRES

# A-206

# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION ÉLECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023



## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la responsabilité de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux, sauf en cas de négligences évidentes.

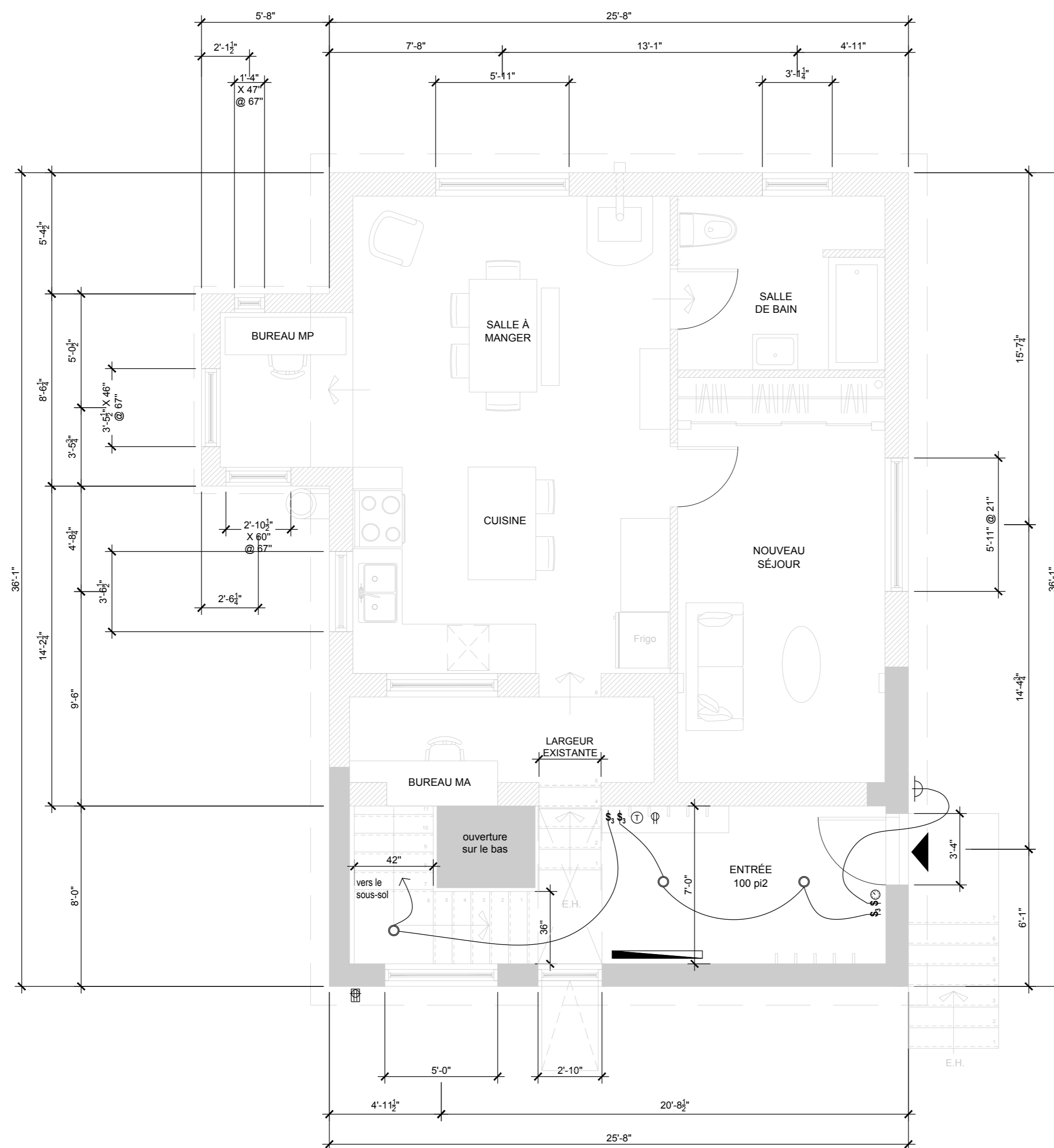
## Orientation du projet

Échelle 1/4" = 1'-0"

## PLAN ÉLECTRIQUE SOUS-SOL

# A-207

# SOULÈVEMENT MAISON



- prise double
- prise double avec USB
- prise double sur comptoir
- prise double sur comptoir avec disjoncteur différentiel
- prise simple : cuisinière - sècheuse
- borne de recharge véhicule électrique
- prise double encastrée de plancher
- prise double extérieur
- prise d'urgence spécial pour génératrice
- interrupteur
- interrupteur 3 voies
- interrupteur 4 voies
- interrupteur avec gradateur
- interrupteur avec détecteur de mouvement
- interrupteur avec minuterie
- interrupteur 5-10-15-30 minutes (VRC)
- thermostat
- avertisseur de fumée / monoxyde de carbone
- luminaire en surface
- luminaire encastré
- luminaire encastré ajustable
- luminaire mural
- luminaire suspendu
- luminaire sur rail
- luminaire pour escalier (steplight)
- luminaire encastré extérieur de plancher
- fluorescent (longueur spécifiée dans l'icône)
- luminaire intégré dans rangement
- système d'alarme
- carillon
- ventilateur extracteur avec minuterie
- haut-parleur pour système de son
- câble de télédistributeur
- câble de distributeur internet

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la responsabilité de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux, sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle  $\frac{1}{4}'' = 1' - 0''$

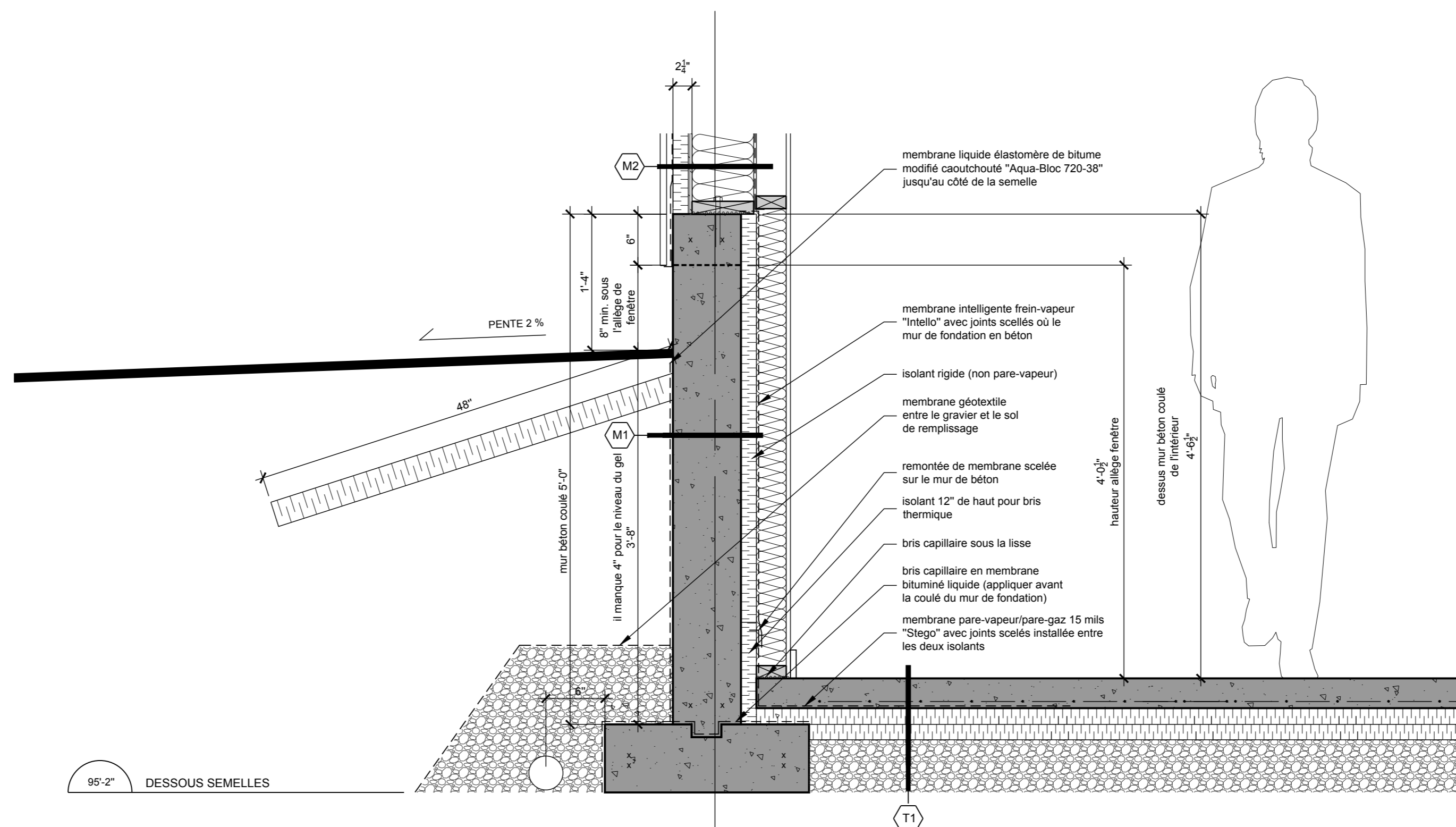
## PLAN ÉLECTRIQUE REZ-DE-CHAUSÉE

**1** PLAN DU REZ-DE-CHAUSÉE  
A-208 ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

# SOULÈVEMENT MAISON

## Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Preliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023



95'-2" DESSOUS SEMELLES

1 COUPE DE MUR  
A-210 ÉCHELLE 1" = 1'-0"

## Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

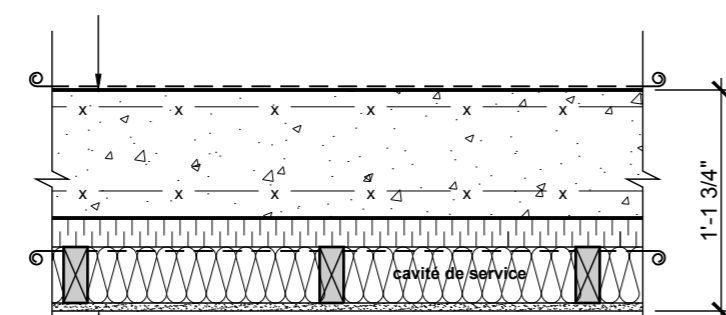
Le client accepte de décharger la technologie de toute responsabilité et poursuit pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

## Orientation du projet

Échelle 1" = 1' - 0"

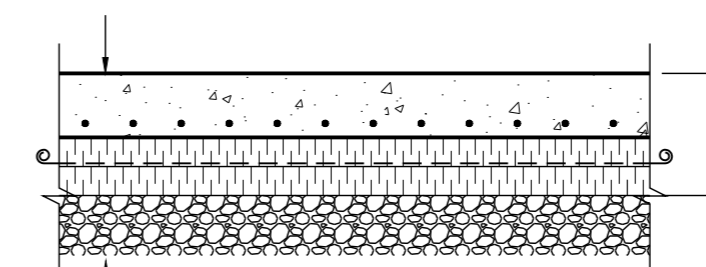
## COUPE DE MUR

# SOULÈVEMENT MAISON



## M1 MUR FONDATION (R EXIGÉ : 17 / R OBTENU : 21,55)

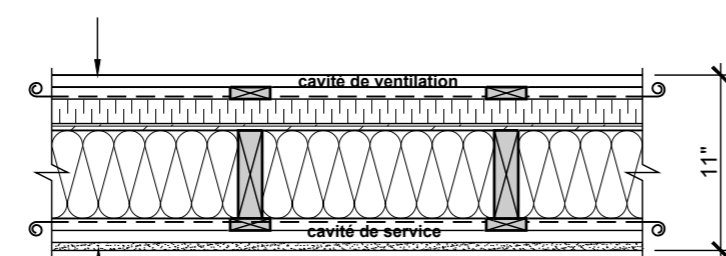
Membrane élastomère de bitume émulsifié : Aqua-Bloc Bakor 720-38  
(sur toute la hauteur du mur et de la semelle en béton jusqu'au niveau du sol extérieur fini)  
Mur de béton coulé 8" et armature (voir structure)  
Isolant rigide expansé 1.8" avec joint scellés: Isolofam XHD200 (R-7,55)  
Pare-vapeur 15-mil avec joints scellés jusqu'à 12" du niveau de la semelle : Stegohome  
Isolant de laine de roche en natte 3 1/2" (R-14)  
Montants de bois 2" x 4" @ 16" c/c (**cavité de service**)  
Gypse 1/2"



## D1 DALLE CHAUFFANTE (R EXIGÉ : R-10 / R OBTENU : R-15.1)

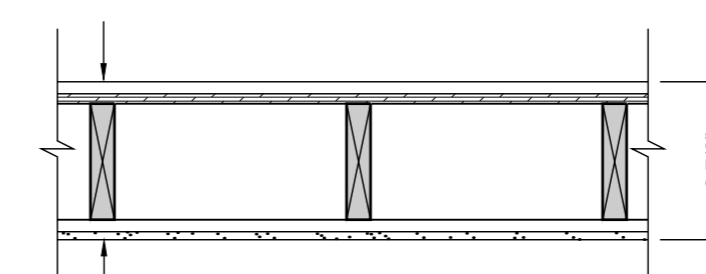
Finis de plancher scellant  
Système de chauffage électrique intégré  
Dalle de béton coulé 3 1/2" modifié avec fibre de verre (béton compacté @ 3000 psi - 25 mpa)  
Isolant rigide 1.8" expansé : Isolofam XHD200 (R-7.55)  
Pare-vapeur 15-mil homologué avec joints scellés : Stegohome  
Isolant rigide 1.8" expansé : Isolofam XHD200 (R-7.55)  
6" à 8" de gravier 3/4" net compacté certifié  
Sol non-remanié

note : faire des joints de contrôle au 10' x 10'  
ajouter un boudin et remplir d'un mastic d'élasticité



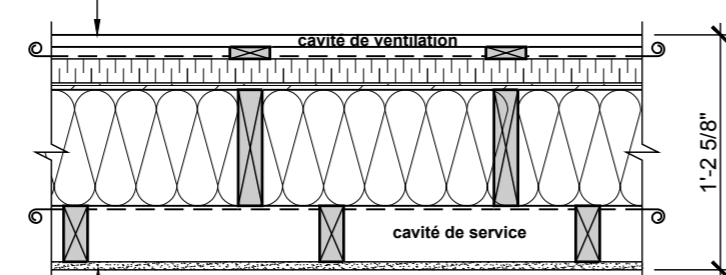
## M2 MUR EXTÉRIEUR PAREMENT DE BOIS (R EXIGÉ : 24.5 / R OBTENU : 31.1)

Planches de cèdre horizontales 1" x 4" bouveté  
Fouitures de bois verticales 1" x 3" @ 16" c/c (**cavité de ventilation**)  
Panneau de copeaux orientés 7/8" avec joints scellés  
Isolant rigide expansé avec pare-air / par-intempérie homologué laminé 1 1/2"  
avec joints scellés (R-6.3)  
Isolant de laine de roche en natte 5 1/2" (R-22)  
Montants de bois 2" x 6" @ 16" c/c  
Frein-vapeur homologué avec joints scellés  
Fouitures de bois verticales 1" x 3" @ 16" c/c (**cavité de service**)  
Fouitures de bois horizontales 1" x 3" @ 16" c/c (**cavité de service**)  
Gypse 1/2"



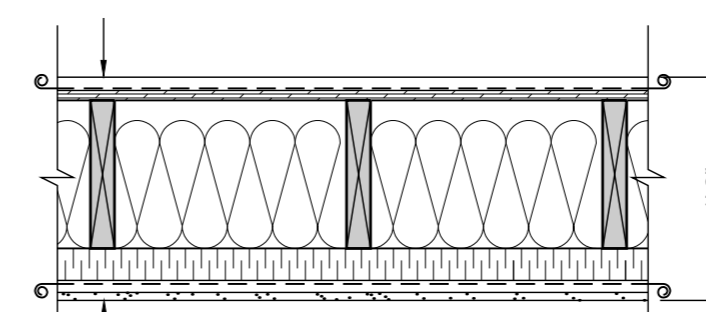
## P1 PLANCHER SPLIT-LEVEL

Plancher de bois franc  
Contreplaqué bouveté vissé 5/8"  
Solives 2" x 8" @ 16" c/c  
Fouitures de bois 1" x 3" @ 16" c/c  
Gypse 1/2"



## M3 MUR NAIN EXTÉRIEUR PAREMENT DE BOIS (R EXIGÉ : 24.5 / R OBTENU : 34.3)

Planches de cèdre horizontales 1" x 4" bouveté  
Fouitures de bois verticales 1" x 3" @ 16" c/c (**cavité de ventilation**)  
Isolant rigide expansé avec pare-air / par-intempérie homologué laminé 1 1/2"  
avec joints scellés (R-6.3)  
Panneau de copeaux orientés 7/8" avec joints scellés  
Isolant de laine de roche en natte 7" (R-28)  
Montants de bois 2" x 8" @ 16" c/c  
Frein-vapeur homologué avec joints scellés  
Montants de bois 2" x 4" @ 16" c/c (**cavité de service**)  
Gypse 1/2"



## T1 TOITURE À OSSATURE LÉGÈRE (R EXIGÉ : R-40 / R OBTENU : R-40)

Tôle vissée d'acier galvanisé (couleur tel que l'existant)  
Membrane élastomère auto-collante  
Panneau de copeaux orienté bouveté 5/8"  
Isolant de laine de roche en natte 8" (R-32)  
Ferme de toit en 2" x 10" @ 16" c/c (voir structure)  
Isolant rigide expansé 2" (R-8)  
Frein-vapeur homologué avec joints scellés  
Fouitures de bois horizontales 1" x 3" @ 16" c/c  
Gypse 1/2"

### NOTES GÉNÉRALES

1. PRÉVOIR DES MOULURES DE TRANSITION À CHAQUE TRANSITION DE REVÊTEMENT DE PLANCHER.
2. DANS LES SALLES DE BAIN, INSTALLER UN GYPSE RÉSISTANT AUX MOISSISSURES.
3. LES SYSTÈMES D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT (TOITURE, MURS EXTÉRIEURS, MURS DE FONDATION ET PLANCHERS) DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES EN VIGUEURS ET RESPECTER LES EXIGENCES PROPRES AUX FABRICANTS.

### 1 COMPOSITIONS TYPES

A-209 ÉCHELLE 1" = 1'-0"

### Émissions

Pour soumission levage de maison	20 janvier 2023
Esquisse	3 février 2023
Esquisse POUR SOUMISSION FENÊTRES	9 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION FENÊTRES	27 février 2023
Préliminaires POUR SOUMISSION ELECTRICITÉ	22 mars 2023
Exécution	11 juin 2023

### Notes

L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les mesures de ce dessin. Toute erreur ou omission devra être signalée au professionnel concerné avant de procéder au travail.

Aucune dimension ne devra être mesurée directement sur les dessins.

Seuls les plans portant la mention "Pour construction" à la case "ÉMISSION" seront valides sur le chantier.

Le client accepte de décharger la technologie de toute responsabilité et poursuite pour des frais supplémentaires qui pourraient survenir au cours des travaux sauf en cas de négligences évidentes.

### Orientation du projet

Échelle 1" = 1' - 0"

### COMPOSITIONS

# A-209